

Bulletin Municipal

de FRANGY-EN-BRESSE

Edition 2020

Mairie ouverte au public du mardi au samedi de 9H à 12H

Nous contacter : 03-85-74-71-10 et mairie-frangy@wanadoo.fr

Nous suivre : www.frangy-en-bresse.fr et sur Facebook : Commune de Frangy-en-Bresse



Le mot du Maire :

En cette période sanitaire très préoccupante et inédite, j'espère que vous allez bien.

Suite au premier tour de scrutin des municipales du 15 mars, dès le 17 mars, nous sommes entrés en confinement, ce qui nous a conduits à une situation perturbée dans tous les domaines. Pour ce qui nous concerne, ce fut l'annulation de la mise en place du conseil prévue le 21 mars et reportée à une date ultérieure.

Une ordonnance et un décret du gouvernement ont retenu le 18 mai pour la prise de fonction des conseils municipaux élus dans leur ensemble au premier tour, avec la possibilité de se réunir entre le 23 et le 28 mai pour l'installation officielle des nouveaux conseils municipaux.

Vous trouverez dans les pages suivantes les décisions prises lors de cette réunion, notamment l'élection du maire et des adjoints ainsi que la composition des différentes commissions.

Je veux sincèrement vous adresser mes remerciements pour la confiance accordée le 15 mars à la liste que je conduisais intitulée « VIVONS FRANGY ENSEMBLE ». Alors que la situation sanitaire semble s'améliorer, nous allons enfin pouvoir reprendre les projets que vous découvrirez dans ce bulletin et les faire avancer.

Notre budget municipal 2020 sera impacté par cette situation, notamment par les achats obligatoires que nous avons dû réaliser en matériel de protection pour les agents municipaux et les enfants : masques, gels hydroalcoolique, produits de nettoyage et désinfection, etc. Tout ceci avec moins de recette de fonctionnement, la location de la salle des fêtes principalement.

Nos associations aussi ont été contraintes d'annuler toutes leurs activités, manifestations culturelles, festives et sportives. Ce manque d'animation nous affecte aussi tous en cette période morose.

Je tiens à remercier tout particulièrement les personnes et l'amicale des anciens élèves pour le temps passé à confectionner les masques qui manquaient tant. La commune a distribué environ 250 masques tissus aux habitants de Frangy. J'espère vivement que les recherches médicales vont permettre, le plus rapidement possible, de retrouver une vie un peu plus normale et que dès la rentrée de septembre les choses puissent s'améliorer significativement pour l'école, les activités des associations, les commerces et aussi pour chacun d'entre nous.

En attendant, je vous invite à rester vigilant et à prendre soin de vous.

Le Maire, Jocelyne EUVRARD

Une année électorale :

Après les élections du 15 mars dernier et les nombreuses directives reçues pour lutter contre la propagation du Covid19, bon nombre d'électeurs ont tout de même fait le déplacement pour honorer leur devoir de citoyen. La liste proposée par Madame le Maire a donc été élue au premier tour.

La mise en place du nouveau conseil est effective depuis 26 mai dernier, celui-ci est composé comme suit :

Madame Jocelyne EUVRARD, Maire,

Monsieur Jean-Christophe BONIN, 1^{er} Adjoint,

Madame Magali PERNOT, 2^{ème} Adjointe, Monsieur Mickaël HAURY, 3^{ème} Adjoint,

Mesdames Karine BOURGEOIS, Nathalie NICOLAS, Léora PERAUD et Christine PERNIN et Messieurs Thierry LONGIN, Hervé BUATOIS, André GUILLAUME, Damien JEANNOT, Nicolas JANNIN, Michel BUGUET, Didier BUATOIS, conseillers municipaux répartis dans les commissions communales suivantes : Bâtiments, Voirie, Vie scolaire – enfance, Vie associative – salle des fêtes, Communication, Organisation du Travail du personnel, Finances et Cimetière.

Covid19, sortez « masqués » :

L'AFNOR (Association Française de Normalisation) a mis en ligne au début de la période de confinement un guide d'exigences pour la fabrication de masque barrière. C'est un document de référence, qui a permis à l'Amicale des Anciens Elèves dès le mois d'avril d'organiser des ateliers de couture. Ces ateliers ont permis la fabrication de plus de 400 masques qui ont été distribués à tous les habitants de la commune qui en ont fait la demande directement en mairie.

Des masques sont encore disponibles, n'hésitez pas à venir vous approvisionner pendant les horaires d'ouverture.



Jus de pommes – du verger communal :

La commune a acheté une parcelle située en centre bourg, d'une surface approximative de 4 000 m² sur laquelle se trouve un verger.

C'est grâce aux bons conseils du Président des « Croqueurs de pommes », Monsieur Michel Boisson et au bénévolat de quelques citoyens qu'une récolte d'environ 500 kg a eu lieu au mois de Septembre 2019.

Ces fruits ont été transformés en jus pasteurisé.

Les bouteilles ont été distribuées aux associations du village, à la cantine scolaire, aux différents vins d'honneurs et réceptions organisés par la Mairie et ont également été intégrées dans les colis qui ont été distribués en fin d'année par le CCAS.



Accueil de Loisirs :

Les enfants se sont évadés, le temps de deux semaines, grâce à l'accueil de loisirs organisé par la Communauté de Communes Bresse Revermont (CCBR71).

Du 6 au 17 juillet, 18 enfants ont participé aux nombreuses activités proposées à la salle des fêtes de la commune : jeux d'eau, activités manuelles, spectacle de magie, sortie au 1055 à Lons-le-Saunier et bien d'autres !



Fin des travaux pour le préau et la garderie périscolaire :

Lors de notre précédente édition, nous avons informé la population que pour des besoins scolaires – et périscolaires – la commune avait pris la décision de créer un préau de 50 m² attenant au bâtiment scolaire. Ces travaux sont désormais terminés et les enfants peuvent en profiter librement.

De plus, ce préau est également mis à disposition comme lieu de convivialité lors de la location de la salle des fêtes.

La garderie périscolaire, attenante au bâtiment de la mairie, est également totalement rénovée.

Le local permet d'accueillir environ 15 enfants simultanément lors des temps périscolaires.



Respecter l'environnement – Notre priorité :

A l'initiative du nouveau conseil municipal, en collaboration étroite avec les employés municipaux, il a été décidé d'équiper le service technique en appareils électriques afin de permettre l'entretien des espaces verts.

Cette démarche s'inscrit dans une démarche communale souhaitant mettre en avant le respect de l'environnement notamment de limiter le rejet des hydrocarbures.

Après avoir testé et manipulé le matériel, les avis et retours sont très positifs. Facilité de transport, légèreté, manipulation plus aisée, le personnel est satisfait de cette décision qui leur permettra de réaliser leur travail tout en respectant la nature qui les entoure.



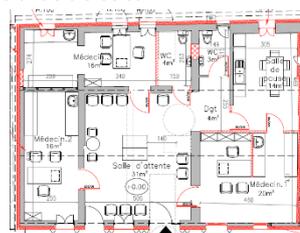
Projet en cours : Centre de santé pluridisciplinaire :

Suite à l'acquisition d'une maison d'habitation, située sur la place du 19 mars 1962, le Conseil Municipal en collaboration avec l'Agence Régionale de Santé et le Département de la Saône-et-Loire, a pris la décision de créer un centre de santé pluridisciplinaire.

Le dispositif médecin salarié, mis en place par le département et après un avis favorable de l'Agence Régionale de Santé, permettra l'installation d'un médecin généraliste.

Suite à la réfection totale de la maison, ce ne sont pas moins de trois professionnels de santé qui rejoindront les locaux de ce centre, notamment Madame Evelyne GAUTHIER, infirmière libérale, et Madame Christelle DRÉNOU, psychologue, actuellement installées au 51, route de Louhans. D'autres demandes sont en cours d'étude.

A noter : Trois dossiers de subventions ont déjà été déposés et acceptés : ENVI, DETR et Appel à projet départemental. Ce qui représente un montant total d'environ 50% du coût total.



Point propre - point de collecte de vos déchets :

Le point propre de la commune comporte plusieurs conteneurs mis à disposition par le SICED Bresse Nord. Ils vous permettent de trier et recycler vos bouteilles et flacons en plastique, vos emballages acier et aluminium, vos emballages papiers et cartons ainsi que le verre.

Il est important de respecter les consignes de tri et de mettre les déchets dans les bons conteneurs.

Nous vous rappelons également que la loi n°2020-105 du 10 février 2020, visant à lutter contre les dépôts sauvages, permet désormais au Maire de la commune d'infliger aux contrevenants une amende pouvant aller jusqu'à 15 000 euros.

Il en va de même pour les déchets abandonnés sur les parcours de randonnées, notamment dans les fossés communaux. Pour le bien de tous et pour le bien de l'environnement nous comptons sur votre comportement citoyen.



Nouvelles recrues pour le CPI :

Le Centre de Première Intervention, représenté par le chef de centre Monsieur Guy PERNIN, a vu l'arrivée, le 1^{er} août dernier, de cinq nouveaux visages recrutés comme pompiers volontaires stagiaires.

Trois femmes rejoignent les rangs : Aurore NICOLAS, Mathilde BONIN et Eloïse BAREILLE ainsi que deux hommes : Adrien GUILLEMAUT et Emilien GRAPIN.

Nous leur souhaitons à tous une bonne intégration.



Projet en cours : Prolongement du chemin piétonnier :

Suite à la demande de plusieurs administrés, il a été décidé de prolonger le chemin piétonnier jusqu'à la lagune

Ces travaux seront réalisés par nos soins avant la fin de l'année.

